

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5595**

commune (s) :

objet : Coût des chefs de projet 2007 - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5595**

commune (s) :

objet : **Coût des chefs de projet 2007 - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009, sont mises en place des équipes-projet dans les différents quartiers de l'agglomération lyonnaise.

Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le CUCS et ce, dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, elles sont, pour la plupart, cofinancées et comandatées par la Commune concernée, la Communauté urbaine, l'Etat ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour les Communes ayant signé une convention avec l'Anru et ce, pour la durée du CUCS 2007-2009.

Le financement des équipes de MOUS prend en compte les chefs de projet de quartier ainsi que les postes de chargé de mission de développement économique, d'insertion et renouvellement urbain ainsi que des actions d'évaluation du CUCS, de communication et d'appui à la concertation.

Il est prévu la passation de conventions annuelles entre la Communauté urbaine et les Communes concernées afin de formaliser les engagements financiers de chacune ; les participations de l'Etat ou de l'Anru font, quant à elles, l'objet de dossiers de demande de subvention particuliers de la part de la Communauté urbaine ou des Communes concernées, déposés auprès des services de l'Etat.

Le présent rapport concerne le financement pour l'année 2007 :

- d'une part, des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine pour l'ensemble des territoires concernés par le CUCS de l'agglomération lyonnaise,

- d'autre part, des équipes projet et/ou actions de communication et d'évaluation gérées par les communes de Caluire et Cuire, Givors, Saint Fons, Saint Priest, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Oullins, Bron, Fontaines sur Saône et la ville de Lyon.

Lors d'une prochaine séance seront présentés les financements concernant les autres Communes.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où certains postes ne seraient occupés qu'une partie de l'année, le coût retenu sera recalculé au *pro rata* du temps de travail réellement effectué. Par ailleurs, dans les cas où les versements des subventions de l'Etat et/ou de l'Anru seraient différents des montants prévisionnels indiqués ci-après, les sommes restant à la charge des collectivités seront automatiquement réajustées à parité entre les Communes et la Communauté urbaine.

1° - Les postes de chef de projet gérés par la Communauté urbaine

La majeure partie des chefs de projet est employée par la Communauté urbaine. Le coût de leur poste est généralement financé à parité par la Communauté urbaine et les Communes concernées, déduction faite des subventions de l'Etat ou de l'Anru, et ce pour la durée du CUCS.

Les rémunérations payées par la Communauté urbaine, dans le cadre des sommes versées à des contractuels, comprennent la rémunération principale, les primes, l'ensemble des charges salariale et patronale ainsi que les frais de déplacement éventuels.

Le coût prévisionnel annuel des postes de chef de projet varie en fonction de l'indice de son traitement et des frais spécifiques liés aux postes. Le montage financier prévisionnel, pour l'année 2007, sur les territoires cités ci-dessous, s'établit comme suit :

Chefs de projet gérés par la Communauté urbaine					
Sites	Coût estimé 2007 (en €)	Participations financières			
		Communauté urbaine	Etat	Anru	Commune
Bron Parilly	62 710	21 949		18 813	21 949
Bron Terraillon	43 455	12 722	18 012		12 722
Décines Charpieu	39 275	19 638			19 638
Fontaines sur Saône	54 310	19 009		16 293	19 009
Givors					
- directrice ORU	65 668	16 417		32 834	16 417
- chef de projet ORU	59 481	14 870		29 741	14 870
Lyon 1er Croix-Rousse	60 716	30 358			30 358
Lyon 3°	72 432	25 351	21 730		25 351
Lyon 8° Mermoz	65 278	21 868		21 542	21 868
Lyon 9° Duchère					
- directeur adjoint	49 557	18 832		11 894	18 832
- directeur du GPV	65 910	25 046		15 818	25 046
Meyzieu	62 250	31 125			31 125
Oullins	54 954	20 027	14 900		20 027
Pierre Bénite	52 316	26 158			26 158
Rillieux la Pape	65 111	23 766		17 580	23 766
Saint Fons	48 623	17 018		14 587	17 018
Saint Priest centre	33 813	11 327		11 158	11 327
Saint Priest Bel Air	57 764	20 217	17 329		20 217
Vaulx en Velin					
- secrétariat	32 995	12 043		8 909	12 043
- chef de projet	67 989	24 816		18 357	24 816
Vénissieux					
- directeur de GPV	74 467	26 436		21 595	26 436
- directrice adjointe	61 911	21 978		17 954	21 978
Villeurbanne directrice adjointe	52 287	23 529		5 229	23 529

tous sites chargés de missions :					
- développement économique, ZFU, insertion	65 515	33 200	32 315		
- renouvellement urbain et accompagnement social	61 339	42 261	19 078		
total	1 430 126	559 960	123 364	262 303	484 499

2° - Les chefs de projet et équipes MOUS sous maîtrise d'ouvrage des Communes

En application du CUCS, les communes de Bron, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Givors, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest et la ville de Lyon ont mis en place des chefs de projet chargés du suivi des actions issues du CUCS ainsi que des postes de secrétaire des équipes-projet dans les quartiers, d'agents de développement et de chargés de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

Le coût prévisionnel annuel de ces postes, cofinancés par l'Etat ou l'Anru, la Communauté urbaine et la Commune concernée, comprend la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le montage financier s'établit comme suit pour l'année 2007 :

Equipes-projet gérées par les Communes							
Communes	Postes financés	Coût du poste année 2007	Participation Communauté urbaine		Participation État ou autres	Participation Commune	Participation Anru
			Taux	Montant			
Bron	AD social Parilly	45 976	33 %	15 325	15 325	15 326	7 960
	agent GSUP Parilly	26 535	35 %	9 287		9 288	
	secrétaire Parilly	25 952	50 %	12 976		12 976	
	AD habitat Terrailon	45 820	35 %	16 037	14 666	16 037	13 746
	AD social Terrailon	44 000	33 %	14 667		14 667	
	chargé com Terrailon	26 535	33 %	8 845		8 845	8 845
	secrétaire Terrailon	25 952	50 %	12 976		12 976	
	appui com/concert Terrailon	50 000	25 %	12 500	12 500	12 500	12 500
	sous-total	290 770		102 613	42 491	102 615	43 051
Caluire et Cuire	chef de projet	55 901	33 %	19 545	16 792	19 564	
	agent de développement	36 099	50 %	18 040	0	18 059	
	sous-total	92 000		37 585	16 792	37 623	
Fontaines sur Saône	agent de développement	37 890	10 %	3 790	10 668	11 716	11 716 de Sathonay
	appui com/concert	9 900	33 %	3 300		3 300	3 300 RRA
	sous-total	47 790		7 090	10 668	15 016	
Givors	secrétaire GSUP	16 826	50 %	8 413		8 413	
	sous-total	16 826		8 413		8 413	

Oullins	agent de développement social	41 000	36 %	14 650	10 700	15 650	
	secrétaire accueil	27 000	50 %	13 500		13 500	
	info/com/concertation (avec rappel 2006)	32 500	31 %	10 000	7 000	15 500	
	sous-total	100 500		38 150	17 700	44 650	
Pierre Bénite	agent développement habitat	36 000	33 %	12 000	12 000	12 000	
	secrétariat	27 300	50 %	13 650	0	13 650	
	communication et participations habitants	15 000	33 %	5 000	5 000	5 000	
	sous-total	78 300		30 650	17 000	30 650	
Lyon	agent développement 1er	53 000	50 %	26 500		26 500	
	agent développement 1er	52 000	35 %	18 200	15 600	18 200	
	chargé de mission territorial INT	39 000	35 %	13 650	11 700	13 650	
	agent Dvp 3°	44 000	35 %	15 400	13 200	15 400	
	chef projet 9° Vaise	42 955	30 %	12 887	3 900	26 169	
	chef projet 5°	30 000	50 %	15 000		15 000	
	chef projet 7°	62 000	35 %	21 700	18 600	21 700	
	chargé de mission territorial LD	42 000	35 %	14 700	12 600	14 700	
	agent développement 8° CW	55 000	50 %	27 500	0	27 500	
	chargé de mission territorial ST	45 000	50 %	22 500	0	22 500	
	chargé de mission territorial HG	54 000	35 %	18 900	16 200	18 900	
	chargé de mission territorial FG	12 000	35 %	4 200	3 600	4 200	
	chargé de com 8°	44 000	35 %	15 400	13 200	15 400	
	chargé de mission territorial NAP	62 000	50 %	31 000		31 000	
	chargé de mission territorial SG/TP	25 000	20 %	5 000	9 000	5 000	6 000
	chargé de mission territorial NBS	61 000	38 %	23 180		23 180	14 640
	chargé de mission territorial VO	60 000	38 %	22 800		22 800	14 400
	chargé de mission territorial MCT	44 000	38 %	16 720		16 720	10 560

	responsable de communication MCF	52 000	38 %	19 760		19 760	12 480
	chargée de com Lyon 9° La Duchère	42 000	38 %	15 960		15 960	10 080
	chargée de com Lyon 9° La Duchère	42 000	38 %	15 960		15 960	10 080
	enquête écoute habitants	90 000	33 %	30 000	30 000	30 000	
	Lyon 8° plan com et concertation	30 000	22 %	6 600	10 000	6 500	6 900
	AMO communication	30 000	33 %	10 000	10 000	10 000	
	<i>sous-total</i>	<i>1 112 955</i>		<i>423 517</i>	<i>167 600</i>	<i>436 699</i>	<i>85 140</i>
Rillieux la Pape	chargé mission ZFU	42 436	21 %	8 911	26 735	6 790	
	chargé mission Crear	42 230	20 %	8 446	25 338	8 446	
	assistante administrative et financière	35 705	50 %	17 853		17 853	
	secrétaire	26 523	50 %	13 262		13 262	
	agent développement Semailles	44 836	36 %	16 141	12 554	16 141	
	agent développement Velette	45 619	36 %	16 423	12 773	16 423	
	agent développement Alagniers Mont-Blanc	42 436	36 %	15 277	11 882	15 277	
	<i>sous-total</i>	<i>279 785</i>		<i>96 313</i>	<i>89 282</i>	<i>94 192</i>	
Saint Fons	assistante chef projet	43 000	50 %	21 500		21 500	
	A.D. habitat	30 460	35 %	10 660	9 140	10 660	
	chargé de GSUP	32 000	35 %	11 200	9 600	11 200	
	secrétaire	29 000	50 %	14 500		14 500	
	action de communication	9 150	33 %	3 050	3 050	3 050	
	évaluation CUCS	36 000	33 %	12 000	12 000	12 000	
	<i>sous-total</i>	<i>179 610</i>		<i>72 910</i>	<i>33 790</i>	<i>72 910</i>	
Saint Priest	chargé mission GSUP	15 000	35 %	5 250	4 500	5 250	
	agent développement habitat	46 000	33 %	15 180	région	15 640	15 180
	chargé com ORU	15 000	33 %	4 950	2 400	5 250	2 400
	assistance CP absente	8 559	100 %	8 559			
	<i>sous-total</i>	<i>84 559</i>		<i>33 939</i>	<i>6 900</i>	<i>26 140</i>	<i>17 580</i>
total		2 283 098		851 180	402 223	868 908	145 771

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le montant des participations financières de la Communauté urbaine pour l'année 2007, telles que détaillées ci-dessus, destinées au financement :

a) - des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) gérées par les Communes, pour un montant total prévisionnel de 758 730 €,

b) - de leurs actions d'évaluation, de communication et de concertation, pour un montant total prévisionnel de 92 450 €.

2° - Prend acte du montant prévisionnel des remboursements à intervenir sur les coûts 2007 des postes de chefs de projet, secrétaire et chargés de missions gérés par la Communauté urbaine, de la part de l'État, de l'Anru et des Communes concernées, pour un total de 870 166 €.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer les conventions de participation financière à passer avec les communes de Bron, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Givors, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest et la ville de Lyon,

b) - solliciter auprès de l'Etat et de l'Anru les subventions au taux maximum pour le financement des chefs de projet, secrétaire et chargés de mission politique de la ville gérés par la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0530.

5° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 641 900 - fonction 824 - opération n° 0530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,